Politiques de Volleyball Canada de plage
pour les recommandations du cycle de brevets en 2023 du PAA

1. Général

Le programme d'aide aux athlètes (PAA) est un programme du gouvernement fédéral administré par Sport Canada qui offre une aide financière et un soutien pour les frais de scolarité aux athlètes de haut niveau.

Également appelé brevet, le financement du PAA vise à contribuer aux frais de subsistance et d'entraînement d'un athlète. Il n'est pas destiné à être la seule source de revenus d'un athlète. Le financement du PAA est conçu pour soutenir les athlètes pour l'année à venir qui ont démontré un potentiel de performance de performance future supérieure en ayant :

a) Ayant démontré sa capacité à terminer parmi les 8 premiers et la première moitié du peloton lors des championnats du monde senior ou aux Jeux olympiques, ou

b) Ayant été identifié comme progressant vers une place parmi les 8 premiers ainsi que la première moitié du peloton lors de futurs Championnats du monde seniors ou futurs Jeux olympiques

Cette politique s'applique au cycle de brevet qui débute le 1er janvier 2023 et se termine le 31 décembre 2023. Cette politique définit le processus et les critères qui seront utilisés pour recommander des athlètes au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada pour un brevet pour ce cycle.

Le directeur de la haute performance de plage, en consultation avec les entraîneurs prochaine génération de plage, est responsable de faire des recommandations pour le PAA

Notez que Volleyball Canada ne prend pas les décisions d'accorder des brevets aux athlètes, mais recommande plutôt une liste de nominations pour les brevets en fonction de l'application des politiques et procédures du PAA de Sport Canada. Sport Canada approuve ultimement les nominations conformément aux politiques et procédures du PAA.

Volleyball Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus (COVID-19) et son impact sur les critères de brevet du PAA pour 2023. Avec l'approbation de Sport Canada, l'ONS se réserve le droit de modifier les critères du PAA publiés en fonction des meilleures informations disponibles. Toute modification sera apportée rapidement et sera communiquée à toutes les personnes concernées dès que possible.

2. Conditions minimales d'éligibilité

Pour être admissible à un brevet, un athlète doit satisfaire à ces exigences minimales :

a) Doit être un membre enregistré en bonne entente avec Volleyball Canada.
b) Doit posséder une citoyenneté canadienne et démontrer de manière satisfaisante qu'il/ elle est éligible de représenter le Canada lors de compétitions internationales FIVB et NORCECA en date du 31 décembre 2022.
c) Ne doit pas faire l'objet d'une suspension ou d'une autre sanction pour dopage ou infraction liée au dopage.
d) Doit s'engager à signer l'Entente de l'athlète tel qu'exigé par Volleyball Canada et Sport Canada.
e) Doit soumettre un formulaire de demande PAA de l'équipe nationale de plage (annexe B) deux semaines avant le début du camp de sélection 2023 des brevets s'entrainer à la compétition (T2C), à l'automne 2022 (pour les brevets 2023) et/ ou du programme d'été 2023, apprendre à compétitionner (L2C) lors du camp de sélection en mai 2023 (pour 4 mois de brevet en 2023).
f) Doit participer au Championnat canadien senior de plage de 2022 (du 19 au 21 aout 2022) à moins qu'une demande d'exemption en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une autre circonstance légitime ne soit approuvée par le directeur de la haute performance. Les équipes seront exemptées de participer au Championnat national senior de volleyball de plage 2022 à condition qu'elles aient obtenu une place dans un évènement du Volleyball World Beach Pro Tour ou un évènement NORCECA Beach Tour se déroulant lors du

même week-end que les Championnats nationaux seniors de volleyball de plage 2022. Les équipes qui ont obtenu les critères de performance du brevet senior 2023 (L2W (SR ou C1), T2W (SR ou C1) ou T2W (SR1/ SR2)) ainsi que les équipes qui ont obtenu le brevet de performance Next Gen 2023 (T2C P) recevront une exemption du Championnat canadien senior 2022.

g) Doit assister au camp de sélection des brevets de VC de plage de 2023 (automne 2022) pour un brevet T2C 2023 à temps plein ou au camp de sélection des brevets L2C du programme d'été de VC de plage 2023, en mai 2023 pour un brevet d'été (4 mois) à moins qu'une demande d'exemption étant due à une blessure, maladie ou autre circonstance légitime soit approuvée par le directeur de la haute performance.

h) Les athlètes qui sont actuellement brevetés et qui tombent malades, blessés ou enceintes doivent immédiatement aviser Volleyball Canada afin de maintenir leur statut de brevet pendant le cycle de brevet en cours.

3. Nombre de brevet disponible et leur distribution

Il y a une limite au nombre de brevets disponibles pour le programme de volleyball de plage. Actuellement, le quota est de 18 brevets seniors ou l'équivalent de 381 240$. Si le nombre de brevet fourni change, le directeur de la haute performance, en consultation avec les entraîneurs Prochaine génération, ajustera la distribution des brevets et publiera le changement dès que possible. Si Sport Canada décide d'augmenter le quota de brevets seniors disponibles en 2022, Volleyball Canada attribuera le quota supplémentaire en priorité aux athlètes qui répondent aux critères de brevet senior jusqu'à ce que ces athlètes aient 12 mois de soutien au brevet, le reste sera ajouté au quota de brevet développement.

3.1 Quotas de brevet par genre

The maximum amount and minimum number of cards will be distributed as follows to each gender:

Genre	Brevet sénior (SR1, SR & C1) Montant maximum	Brevet développement (D) Montant Minimum
Homme	$148,260	$42,360
Femme	$148,260	$42,360

3.2 Principes d'allocation de brevet par genre

Un minimum de 4 mois de brevet peut être attribué à un athlète.

Le soutien du brevet sera alloué en paiement mensuel équivalent au niveau du brevet, c'est-à-dire : les brevets SR1, SR2 et SR valent 1765$/mois tandis que les brevets C1 et D valent 1060$/mois.

Un brevet probatoire a été établi pour la première année pour laquelle un athlète satisfait aux critères nationaux pour les brevets seniors. Ces brevets sont désignés comme brevet C1 et il existe des exceptions ou les athlètes peuvent contourner le brevet C1 et devenir directement brevetés SR. Les exceptions sont décrites dans la politique du PAA de Sport Canada concernant les brevets C1 – section 5.2.2.

Le processus de priorité d'attribution des brevets sera le suivant :

Priorité 1: Le(s) athlète(s) répondant aux critères de brevet international senior (SR1/SR2) auront la 1ère priorité pour un maximum de 12 mois chacun ou autant de mois par athlète disponible dans le quota de brevet senior décrit au point 3.1.

Priorité 2: Le ou les athlètes répondant aux critères nationaux senior T2W (SR/ C1) auront la 2e priorité pour 12 mois de soutien en brevet chacun ou autant de mois par athlète qui reste de disponible dans les quotas de brevet senior.

Priorité 3: Après l'attribution du soutien au brevet aux athlètes répondant aux critères de brevet SR1/SR2 et SR/ C1 T2W, le soutien au brevet restant (s'il reste du soutien au brevet) sera réparti en un nombre égal de mois pour athlètes à cette priorité pour les deux genres (à moins qu'il y ait des problèmes d'engagement à l'entrainement à temps plein pour les athlètes répondant aux critères nationaux seniors L2W (SR/C1).

Priorité 4: Si, après l'attribution des cartes T2W et L2W (SR1, SR2, SR et C1), une quantité de support de brevet n'a pas été utilisée, ce montant restant peut être réaffecté en tant que support de brevet de développement T2C (D) supplémentaire à travers les deux genres. Le soutien au brevet de développement T2C (D) sera distribué à la discrétion du directeur de la haute performance, en consultation avec les entraineurs de la prochaine génération, aux athlètes répondant aux critères du brevet de développement T2C (D). Les athlètes titulaires d'un brevet T2C recevront 8 mois de brevet D s'ils s'entrainent à distance (hors du programme de l'équipe nationale B basé à Toronto) ou T2C recevront 12 mois de brevet D s'ils s'entraînent dans le cadre du programme de l'équipe nationale B.

Priorité 5: Si, après l'attribution des cartes T2C (D) un montant de soutien au brevet n'a pas été utilisé pour un genre, ce montant restant sera réparti entre les deux genres à la discrétion du directeur de la haute performance, en consultation avec les entraîneurs Prochaine génération, aux athlètes répondant aux critères de brevet développement L2C (D) pour les athlètes du programme d'été pendant 4 mois de brevet.

4. Critères du brevet sénior

Critères internationaux Sénior (SR1/SR2 - $1,765/mois)

Les brevets SR1/SR2 sont des brevets T2W (le plus haut niveau de brevet)

- Critères : Les athlètes qui se sont classés dans le top 8 et la meilleure moitié aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 (en 2021) seront brevetés SR2 en 2023, à condition qu'ils satisfassent aux critères d'éligibilité décrits au point 2.
- Critères : Les athlètes qui se sont classés parmi les 8 premiers et la meilleure moitié aux Championnat du monde FIVB 2022 seront brevetés SR1 en 2023, à condition qu'ils satisfassent aux exigences minimales d'éligibilité décrites au point 2.

Les athlètes qui se qualifient pour un brevet selon les critères internationaux senior sont éligibles pour deux ans de soutien du PAA, le brevet de la première année appelé brevet SR1 et de la deuxième année appelé SR2. La deuxième année est sujette à ce que l'athlète remplisse les critères d'admissibilité et soit renommé par Volleyball Canada. Le programme d'entrainement et de compétition de l'athlète doit être approuvé par Sport Canada et l'athlète doit signer la demande du PAA et l'entente de l'athlète de VC.

4.1 Critère national senior (SR - $1,765/mois, C1 - $1,060/mois)

Une fois qu'un athlète atteint la catégorie d'âge après U21 de la FIVB, il peut être breveté au niveau du brevet senior (SR/C1) pour un maximum de cinq (5) ans. Afin d'être recommandé au brevet senior pour des années supplémentaires, l'athlète doit démontrer des progrès continus vers les résultats du statut de brevet international senior et doit être recommandé par Volleyball Canada.

4.1.1 Critères de performance de Volleyball Canada pour un brevet (T2W) S'entrainer à gagner

- Doit répondre aux exigences minimales d'éligibilité décrites au point 2.
- Doit atteindre un total minimum de **trois (3) des résultats suivants, entre le premier janvier 2022 et le 31 décembre 2022 :**
  - 5e place aux évènements Volleyball World Élite 16 en 2022 ou
  - 2e place lors d'un évènement Volleyball World Challenge en 2022 ou

    * Par exemple, deux 5èmes positions dans une épreuve Volleyball World Élite et une 2ème position dans une épreuve Volleyball World Challenger

4.1.2 Critères de performance de Volleyball Canada pour un brevet (L2W) Apprendre à gagner (SR/C1 L2W)

- Doit répondre aux exigences minimales d'éligibilité décrites au point 2.
- Doit atteindre un total minimal **de trois (3) des résultats suivants entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 :**
  - 9e place aux Championnats du monde de volleyball de plage 2022 ou
  - 9e place aux évènement Volleyball World Élite 16 ou
  - 4e place lors aux évènements Volleyball World Élite 16 2022

    * Par exemple, deux 9e place dans une épreuve Volleyball World Élite 16 et une 4e place dans une épreuve Volleyball World Challenge

4.1.3 Critères de performance de Volleyball Canada pour un brevet (T2C P) S'entrainer à la compétition

- Doit répondre aux exigences minimales d'éligibilité décrites au point 2.
- Doit atteindre un total minimal de **trois des résultats suivants entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 :**
  - 13e place aux évènements Volleyball World Élite 16 en 2022 ou
  - 5e place lors d'un évènement Volleyball World Challenge 2022

    * Par exemple, deux 13e position dans une épreuve Volleyball World Élite 16 et une 5e place dans une épreuve Volleyball World Challenge

5. Critères pour le brevet développement (D T2C - $1,060/mois) (S'entrainer à la compétition)

Les brevets de développement visent à répondre aux besoins de développement des jeunes athlètes de la prochaine génération « S'entrainer à la compétition » (T2C) qui démontrent clairement le potentiel d'atteindre les critères du brevet international senior, mais qui ne sont pas encore en mesure de satisfaire aux critères du brevet national senior.

Les brevets de développement sont normalement répartis entre 8 athlètes Prochaine génération (T2C) par genre. Les athlètes supplémentaires au-dessus de 8 par genre peuvent recevoir des brevets de développement et ceux-ci peuvent inclure des athlètes de la Prochaine génération et des athlètes du programme d'été « Apprendre à compétitionner » L2C (D))4 mois de brevet). Les athlètes précédemment brevetés à T2C ne peuvent pas être brevetés au niveau L2C (équipe du programme d'été).

Normalement, les athlètes qui ont déjà été brevetés aux niveaux de brevet senior (SR1, SR2, SR et C1) dans des équipes qui ont obtenu 3 ans ou plus de brevet senior ne sont pas éligibles pour être considérés pour un brevet de développement à moins que ce ne soit avec un autre partenaire, ou alors, qu'il était encore dans la catégorie d'âge junior FIVB (21 ans et moins).

Une fois qu'un athlète atteint la catégorie d'âge après 21 ans et moins de la FIVB, il peut être breveté développement (D) pour un maximum de six (6) ans. Afin d'être recommandé pour un brevet de développement pour des années supplémentaires, l'athlète doit clairement démontrer des progrès continus vers les résultats du statut de brevet national senior (T2W et L2W) ou un athlète doit avoir déjà été breveté senior (SR1, SR2, SR et C1) qui est actuellement en partenariat avec un nouvel athlète T2C.

Critères :
Contrairement aux athlètes T2W, L2W et T2C qui sont jugés dans cette politique sur la performance, les athlètes T2C (athlètes de l'équipe nationale B (Prochaine génération) et les athlètes de l'équipe du programme d'été) seront nommés T2C ou L2C pour le brevet développement en fonction de leur position sur le tableau de performance créé par le directeur de la haute performance. Les athlètes T2C qui répondent aux critères d'admissibilité minimaux décrits au point 2 seront classés en fonction des 10 critères suivants; le potentiel international étant le plus important. L'évaluation aura lieu au camp de sélection des brevets Prochaine génération de VC en 2023 (automne 2022) et au camp de sélection des brevets du programme d'été 2023 (mai 2023). La pondération de chaque critère sera la même pour chaque athlète T2C et L2C.

Technique : comprend l'évaluation des cinq compétences de base -servir, passer, réceptionner, frapper et placer, ainsi que des compétences spécialisées de bloc, défensive, de transition après une défensive – chacune classée en fonction de l'observation lors des compétitions et de la démonstration au camp de sélection.

Tactiques : comprend l'évaluation de la planification d'une partie, l'exécution du plan, la prise de décision et les ajustements tactiques.

Gestion du stress : comprend l'évaluation des décisions prises dans le jeu lors de moments critiques dans les parties, la force mentale et la résilience, les performances dans les moments de grande importance, le sang-froid et la réaction des joueur sous pression.

Tests physiques* : Comprend l'évaluation des sauts et la hauteur dont l'athlète peut atteindre au touché, un test de saut de contre-mouvement (explosivité) sur une surface dure, une course navette (vitesse) dans le sable et un test de condition physique aérobique.

Amélioration progressive : comprend l'évaluation de l'amélioration progressive de tous les autres critères (d'une année à l'autre).

Potentiel international : comprend l'évaluation du meilleur plafond de performance en tenant compte de la marge de croissance, de l'historique, de la santé, de l'intelligence de jeu, des composantes physiques, du potentiel technique et tactique, de la gestion du stress, des actifs incorporels et de tous les autres critères.

Résultats de performance : déterminés par les points d'entrée de la FIVB lors du premier jour du camp de sélection. Les points d'entré FIVB intègrent les résultats des évènements de la tournée de volleyball de plage Volleyball World, des circuits de plage continentaux (ex : NORCECA), des circuits nationaux homologués et de certains jeux multisports.

Engagement professionnalisme et style de vie : comprend l'évaluation de l'éthique de travail, de la discipline, de la préparation, de l'engagement envers le sport de haut niveau en tant que mode de vie, de la priorisation des tâches liées au sport, de la volonté de voyager pour participer à la compétition et de l'engagement envers l'équipe nationale.

Buts, objectifs et planification : comprend l'évaluation du plan de formation annuel (YTP), du plan de performance individuel (IPP) et des objectifs personnels, de la planification financière, des décisions de partenariat et de la possibilité d'atteindre les objectifs.

Coachabilité : comprend l'évaluation de la capacité à avoir un impact sur l'environnement d'entrainement quotidien, la communication avec les entraîneurs, l'aptitude d'adopter de nouvelles stratégies et tactiques, la volonté de changer les composantes à améliorer du jeu de l'athlète, de recevoir et comprendre les commentaires et le respect des décisions d'entraînement.

*Les athlètes blessés (vérifiés par un médecin ou un thérapeute VC) qui ne sont pas en mesure d'effectuer des tests physiques pendant le camp de sélection de VC pour les brevets Prochaine génération en 2023 (automne 2022) ou le camp de sélection de VC pour des brevets du programme d'été 2023 (mai 2023) auront leur résultat auront leur résultat du test physique complet le plus récent au cours des derniers 18 mois. S'il n'existe aucun test physique antérieur au cours des 18 derniers mois, les tests physiques ne prendront pas en compte le score global de l'athlète blessé sur 100 (le score sera évalué sur 91 et ajusté sur 100 en divisant le score sur 91 par 0,91).

De plus, pour être recommandé pour le soutien au brevet, les athlètes T2C doivent s'engager à participer au programme de l'équipe nationale de plage au centre de haute performance de Volleyball Canada pour un nombre de jours d'entrainement déterminé par les entraîneurs Prochaine génération.

6. Critère pour brevet de blessure médicale

Le soutient au brevet blessure médicale ne sera fourni qu'aux athlètes T2W (SR1, SR2, SR et C1) qui sont actuellement brevetés.

À la fin du cycle de brevet dans lequel un athlète breveté T2W a, pour des raisons strictement liées à la santé, été incapable d'atteindre les normes nécessaires pour être renommé pour un brevet, il ou elle peut être considérée pour une nomination au brevet blessure médicale. Pour être admissible à une telle nomination, l'athlète doit soumettre un diagnostic médical et un pronostic pour le retour de l'athlète à l'entrainement et à la compétition de haute performance (non requis dans le cas d'une grossesse) et doit inclure un programme de réadaptation et d'entrainement.

Une demande de brevet blessure médicale ne garantit pas la nomination. Les athlètes peuvent être nommés pour des brevets blessure médicale à la discrétion du directeur de la haute performance (en consultation avec le médecin de l'équipe nationale de volleyball de plage) en fonction de la nature et des détails du diagnostic et du pronostic, de la documentation fournie, de la force de la réadaptation de l'athlète, le plan d'entrainement, les conseils d'experts médicaux et l'attente réaliste que l'athlète puisse continuer à progresser vers les meilleurs résultats internationaux.

7. Appels de décision

Les appels d'une décision de nomination/ renomination au PAA de Volleyball Canada ou d'une recommandation de Volleyball Canada de retirer un brevet peuvent être poursuivis uniquement par le biais de la politique d'appel de Volleyball Canada (http:// www.volleyball.ca/en/about/governance/policies).

`

Annexe A

Trois exemples d'allocations des brevets T2W et L2W par genre:

- **2 athlètes SR T2W et 4 athlètes SR/C1 L2W (3 SR & 1 C1)**:

	Athlète	Brevet	Par mois	Nombre de mois	Total/athlète	Total/Priorité	$ restant pour la prochaine priorité
Priorité 1	n/a						$148,260
Priorité 2	A B	SR T2W SR T2W	$1,765 $1,765	12 12	$21,180 $21,180	$42,360	$105,900
Priorité 3	C D E F	SR L2W SR L2W SR L2W C1 L2W	$1,765 $1,765 $1,765 $1,060	*Même # de Mois pour les deux genres	# mois X $ par mois	Sum Athlete Totals	(Argent en surplus) /2 Par Genre = Q
Restant pour D						$42,360 + Q	

*L2W Carding Money is allocated equally across both genders

- **2 athlètes SR1 T2W, 4 athlètes SR/C1 T2W (2 SR & 2 C1) et 2 athlètes SR/C1 L2W (1 SR & 1 C1)**:

	Athlète	Brevet	Par mois	Nombre de mois	Total/athlète	Total/Priorité	$ restant pour la prochaine priorité
Priorité 1	A B	SR1 T2W SR1 T2W	$1,765 $1,765	12 12	$21,180 $21,180	$42,360	$105,900
Priorité 2	C D E F	SR T2W SR T2W C1 T2W C1 T2W	$1,765 $1,765 $1,060 $1,060	12 12 12 12	$21,180 $21,180 $12,720 $12,720	$67,800	$38,100
Priorité 3	G H	SR L2W C1 L2W	$1,765 $1,060	*Même # de mois pour les deux genre	# mois X $ par Mois	Total des athlètes d'été	(Argent en surplus)/2 Par Genre = Q
Restant pour D						$42,360 + Q	

*L2W Carding Money is allocated equally across both genders

- **2 athlètes SR1 T2W, 6 athlètes T2W (4 SR and 2 C1) et athlètes 2 L2W (2 C1):**

	Athlete	Card	Per month	Number of months	Total/athlete	Total/Prior.	$ Left for next Priority
Priorité 1	A B	SR1 T2W SR1 T2W	$1,765 $1,765	12 12	$21,180 $21,180	$42,360	$105,900
Priorité 2	C D E F G H	SR T2W SR T2W SR T2W SR T2W C1 T2W C1 T2W	$1,765 $1,765 $1,765 $1,765 $1,060 $1,060	9 9 9 9 9 9	$15,885 $15,885 $15,885 $15,885 $9,540 $9.540	$82,620	$23,280
Priorité 3	I J	C1 L2W C1 L2W	$1,060 $1,060	*Même # de mois pour les deux genres	# mois X $ par Mois	Total des athlètes d'été	(Argent en surplus)/2 Par genre = Q
Restant pour D						$42,360 + Q	

*L'argent des brevets L2W est divisé de manière égale pour les deux genres.

Annexe B : Formulaire de demande de soutien en vertu du PAA de l'équipe nationale de volleyball de plage de Volleyball Canada 2023

Prénom	Nom de famille
Rue	Date de naissance
Code postal	Taille cm
Ville	Association provinciale
Cellulaire	Club/ Collège/ Cégep/ Université
Courriel	Spécialité : ☐ Contre ☐ Défense ☐ Joueur polyvalent
	Position en réception de service/ attaque : ☐ gauche ☐ droite
	Latéralité : ☐ gaucher ☐ droitier

Volleyball intérieur (le cas échéant) :
Ligue de volleyball intérieur 2020/2021 : _____ et 2021/2022 : _____

Participation (cochez toutes les cases qui s'appliquent pour 2021-2022) :
☐ Championnat provincial ☐ Championnat national ☐ Tournois internationaux

Entraîneur de club de volleyball intérieur et son courriel :

Volleyball de plage :
Je joue au volleyball de plage depuis : _____
Je représente ma zone/région/province en volleyball de plage depuis : _____
Je représente le Canada en volleyball de plage depuis : _____

Énumérez vos résultats de compétition au cours des trois dernières années :
Les athlètes de niveau senior sont priés d'inscrire uniquement les résultats aux championnats nationaux, puisque Volleyball Canada suit déjà tous les résultats de la FIVB et de la NORCECA. Les athlètes de niveau développement peuvent aussi inclure leurs résultats aux tournois régionaux/provinciaux.
(veuillez joindre une page séparée si vous manquez d'espace)

2020 2021 2022

Je joue avec mon/ma partenaire actuel(le) _____depuis ____ (nombre) années.

Mon/ma nouveau/nouvelle partenaire est _____

☐ Je suis à la recherche d'un/une nouveau/nouvelle partenaire avec qui jouer

Mon association provinciale bonifiera mon financement du PAA de la somme suivante : _____$

J'atteste avoir moi-même fourni les renseignements ci-dessus : _____
Signature de l'athlète

À des fins de référence seulement
À des fins de référence seulement

Annexe B : Formulaire de demande de soutien en vertu du PAA de l'équipe nationale de volleyball de plage de Volleyball Canada 2023 (page 2)

Mon plan par étape pour 2023 et 2024 **(Décrivez les grandes lignes de votre plan pour les deux prochaines années)**	
Buts / Objectifs	(Buts pour 2022, buts pour 2023 et objectifs de carrières à long terme)
Entraînements	Seulement applicable pour les athlètes NCAA représentant leur collège/ Université en volleyball de plage. (Quel est ton horaire d'entrainement avec ton école, c'est-à-dire combien de jour par semaine t'entraines-tu?)
Tournois	(Lieu des compétitions, fréquence des tournois, calendrier de compétition)
Finances	☐ Je suis conscient des dépenses associées avec ma saison estivale Comment prévois-tu gérer tes dépenses liées aux tournois ? (Financement, commandites, aide provinciale)

J'atteste avoir moi-même fourni les renseignements ci-dessus : _____

Signature de l'athlète

À des fins de référence seulement

Annexe C

Étapes du développement à long terme de l'athlète canadien (DLTA) concernant les Brevets en Volleyball de Plage

Étape s'entrainer à gagner (T2W) (Équipe nationale A – Brevets SR1, SR2, SR et C1)

Objectif : Des performances sur le podium lors des compétitions internationales. Toutes les capacités physiques, techniques, tactiques (y compris les capacités de prise de décision) et mentales des athlètes sont pleinement établies. L'entraînement de l'athlète s'est déplacé vers la maximisation des performances lors des évènements FIVB (tournée Volleyball World et Championnats du monde FIVB) et aux Jeux Olympiques. Critères minimaux de performance : Toute combinaison soit de trois 5e place aux évènements Volleyball World Élite 16 ou 2e place aux évènements Volleyball World Challenge 2022.

Étape apprendre à gagner (L2W) (Équipe nationale A – Brevets SR et C1)

Objectif : Acquérir une expérience internationale tout en renforçant les capacités physiques, techniques, tactiques et mentales de l'athlète. Les athlètes commencent à compétitionner à l'échelle internationale lors des évènements FIVB (gagner des parties dans le tableau principal). Critères de performance minimaux : Toute combinaison soit de trois 9e place aux évènements de la tournée Volleyball World Élite 16 ou 4e place aux évènement Volleyball World Challenge de 2022.

Étape s'entrainer à la compétition (T2C P et T2C) (Équipe nationale B – Brevet D)

Objectif : Optimiser le <<moteur>>. La préparation physique et les compétences tactiques spécifiques au volleyball de plage sont optimisées. Les compétitions nationales sont combinées avec une certaine expérience internationale (Championnat du monde FIVB U19 et U21, Championnat du monde FISU, tournée Volleyball World, évènements de la tournée NORCECA et compétitions entre pays). Un athlète T2C est défini comme un athlète qui, selon l'évaluation des entraineurs Prochaine génération, détient un potentiel T2W, mais qui, à l'heure actuelle, ne répond pas aux critères des performance minimaux d'un athlète L2W.

Étape apprendre à compétitionner (L2C) (Programme d'été – Brevet D pour 4 mois)

Objectif : Développer le <<moteur>>. La préparation physique, les compétences tactiques spécifiques au volleyball de plage sont introduites et développées. Un programme d'entraînement intensif d'été est combiné avec quelques compétitions nationales. Un athlète L2C est défini comme un athlète qui, selon l'évaluation des entraîneurs Prochaine génération, a le potentiel de devenir un athlète T2C, mais n'est actuellement pas au niveau T2C ou est un athlète qui fréquente un établissement postsecondaire (USports, CCAA et NCAA) qui ne peuvent pas s'engager dans une formation T2C à temps plein. Un athlète précédemment breveté T2C (brevet D) ne peut pas faire partie du programme d'été L2C.